

IBHAR

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU ET DE MODERNISATIN DES FLOTTES COTIERE ET ARISANALE

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

INTRODUCTION

L'armement de pêche côtier et artisanal est intimement intégré au tissu socio-économique national et contribue de manière significative à la création d'emplois, à souffrir d'insuffisances techniques et logistiques importantes qui se sont manifestées par une exploitation prononcée de la frange littora

le, une qualité per-

partement de la Pêche Maritime a mis en place un programme de mise à niveau et de modernisation des flottes de pêche côtière et artisanale.

Les flottes de pêche côtière et artisanale présentent certaines carences dont notamment:

La conception traditionnelle de la coque, en particulier les navires côtiers ce qui engendrent des pertes de performance de ces unités:

Les conditions de manutention des produits de la pêche à bord;

Les moyens de conditionnement et de préservation des captures à bord (Cales non isolées, poisson stocké en vrac...);

Les moyens de navigation, de communication et de prospection;

Les conditions de vie des marins pêcheurs à bord des navires.



l'approvisionnement du marché local et des industries de valorisation et à l'entrée de devises par l'export de produits sur des marchés extérieurs de plus de plus demandeurs.

Toutefois, cet armement continue de

fectible des produits débarqués et une précarité des conditions de vie, de sécurité et de travail à bord.

Pour remédier à ces insuffisances, le Dé

COMPOSANTES du PROGRAMME IBHAR

Le programme « IBHAR » consiste à inciter financièrement les professionnels à adhérer à la vision du Département de la Pêche Maritime vi-



sant moderniser et mettre à niveau les flottes de pêche côtière et artisanale.

L'aide financière consiste en un appui, à fonds perdu, aux opérateurs pour supporter les frais qu'engendrerai la réalisation des actions prévues par ce programme et en des crédits bancaires avec des conditions préférentielles. Ces crédits sont, en partie, garantis par un fonds de garantie (CCG).

Le Programme IBHAR II est composé de deux programmes essentiels :

• MISE A NIVEAU DES FLOTTES COTIERE ET ARTISANALE:

Prévu sur une période de 3 ans, il vise à encourager les actions inhérentes à la promotion de la qualité des captures et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité à bord. Ce programme cible 10 600 barques et 1 270 navires côtiers



Prévu sur une période de 4 ans, il vise l'incitation à l'introduction de quelques 400 nouveaux navires de conception modernes. Selon la nature de la coque, on distingue le Pack SAFINA pour les nouveaux navires en bois et le Pack SAFINA+ pour les nouveaux navires en acier ou en polyester.

Les deux programmes sont déclinés en package selon les actions souhaitées et qui envisagent des solutions aux insuffisances relevées au niveau de cette flottille.

Ainsi, les packs prévus dans le cadre de ces programmes se présentent comme suit :

PACKS DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

1- Flotte artianale: Pack MAWARID:

consiste en l'incitation à l'équipement d'unités artisanales en moyen de communication, de na-



vigation, de préservation des captures et en moyen de propulsion de la barque. l'appui financier de l'Etat varie de 50% pour les options 1, 2 et 3 et 80% pour l'option 4 du montant de l'investissement. Le reliquat est financé soit par apport personnel et/ou par micro crédit.



Option 1 Option 2

Taux de la subven- tion :	Plafond de la subvention de l'Etat par action (DH)		
50%	Caisson isother- me	VHF+ Gilet de sauveta- ge	GPS + sondeur+ compas
BARQUE	2250	1500	3750

Taux de la subven- tion :	Plafond de la subvention de l'Etat par action (DH) Caisson isotherme Moteur hors bord	
50%		
BARQUE	1750	5750

Option 3 Option 4

Taux de la sub- vention :	Plafond de la subvention de l'Etat par			
50%	Caisso n iso- therm e	VHF+ Gilet de sauveta- ge	GPS + son- deur+ compas	Moteur hors bord
BARQUE	1750	1250	2000	2500

Taux de la subvention : 80%	Plafond de la subvention de l'E- tat par action (DH)	
	Caisson isotherme	
BARQUE	3600	

2-Flotte Côtière : Il est décliné en 3 packs :

PACK ANBAR:



Les actions subventionnées, concernent l'isolation des cales et leur aménagement pour la réception des caisses, la réfrigération des cales et la machine à glace. Les bénéficiaires de ce pack pourront contracter des crédits bonifiés et garantis pour couvrir les 60% res-

tantes du montant de l'investissement et peuvent choisir entre 3 options:

Option 1:

Type de navire	subvention forfaitaire	
	Isolation cale et aménagements pour réception des caisses	
CHALUTIER	62 000 DH	
SARDINIER	78 000 DH	
PALANGRIER	54 000 DH	

Option 2:

	subvention forfaitaire		
Type de navire	Isolation cale et aménagement pour réception des caisses	réfrigération de la cale	
CHALUTIER	62 000 DH	76 000 DH	
SARDINIER	78 000 DH	76 000 DH	
PALANGRIER	54 000 DH	60 000 DH	

Option 3

Type de navire	subvention forfaitaire	Taux de subvention 40%
	Isolation cale et aménagement pour réception des caisses	Machine à glace
CHALUTIER	62 000 DH	70 640 DH
SARDINIER	78 000 DH	70 640 DH
PALANGRIER	54 000 DH	70 640 DH



Pack BAHARA : L'appui financier concerne tous les travaux visant l'amélioration des conditions d'habitabilité, de vie et de travail à bord. Les bénéficiaires de ce pack pourront contracter des crédits bonifiés et garantis pour couvrir les 70% restantes du montant de l'investissement

Type de navire	subvention forfaitaire	
	Amélioration des conditions d'habitabilité, de vie et de travail	
CHALUTIER	42 000 DH	
SARDINIER	54 000 DH	
PALANGRIER	36 000 DH	



Pack TAJHIZ: L'appui financier est fixée à 10% du montant de l'investissement avec un apport personnel à hauteur de 20% du montant de l'investissement. Les 70% restants pourront se faire par un crédit bonifié et garanti par l'Etat.

Type de navire	Taux de subvention 10%	
	Aménagement de pont et équipement de passerelle	
CHALUTIER	66 000 DH	
SARDINIER	99 000 DH	
PALANGRIER	33 300 DH	

PACKS DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Pack SAFINA+



concerne l'introduction de nouveaux prototypes de navires en acier ou autre matériau que le bois. L'appui financier de l'Etat est fixé à hauteur de 30% du montant de l'investissement du navire armé avec un apport personnel minimal de 10%. Les 60% restants pourront se faire par un crédit bonifié et garanti par l'Etat.

Type de navire	ТЈВ	Plafond d'inv (Mdh)	Taux subvention (30%)
	2 <tjb<= 40<="" td=""><td>6,25</td><td>1,87</td></tjb<=>	6,25	1,87
	40 <tjb<= 100<="" td=""><td>7,1</td><td>2,13</td></tjb<=>	7,1	2,13
Chalutier	> 100	8,1	2,43
	2 <tjb<= 40<="" td=""><td>6,69</td><td>2</td></tjb<=>	6,69	2
Senneur	40 <tjb<= 100<="" td=""><td>7,7</td><td>2,31</td></tjb<=>	7,7	2,31
	>100	10	3
	2 <tjb<= 40<="" td=""><td>4,4</td><td>1,32</td></tjb<=>	4,4	1,32
Palangrier	40 <tjb<= 100<="" td=""><td>5</td><td>1,5</td></tjb<=>	5	1,5
i didilgi lei	>100	7,2	2,16

Pack SAFINA



concerne la substitution des navires par d'autre en bois. l'appui financier de l'Etat est sous forme d'un forfait avec un apport du bénéficiaire à hauteur de 20%. Le crédit bonifié et garanti par l'Etat à hauteur de 60 % de l'investissement global.

Type	ТЈВ	forfait
	2 <tjb<=10< th=""><th>0,2</th></tjb<=10<>	0,2
	10>TJB<=20	0,34
C	20>TJB<=30	0,46
Н	30>TJB<=40	0,6
A	40>TJB<=50	0,64
L	50>TJB<=60	0,7
U	60>TJB<=70	0,74
T	70>TJB<=80	0,8
_	80>TJB<=90	0,84
I	90>TJB<=100	0,88
E	100>TJB<=110	0,92
R	110>TJB<=120	0,96
	120>TJB<=130	1
	130>TJB<=140	1,04
	140>TJB<=150	1,08

Type	TJB	forfait
	2 <tjb<=10< th=""><th>0,3</th></tjb<=10<>	0,3
	10>TJB<=20	0,44
	20>TJB<=30	0,6
s	30>TJB<=40	0,74
E	40>TJB<=50	0,78
N	50>TJB<=60	0,82
N	60>TJB<=70	0,86
E	70>TJB<=80	0,9
_	80>TJB<=90	0,94
U	90>TJB<=100	0,98
R	100>TJB<=110	1,02
	110>TJB<=120	1,08
	120>TJB<=130	1,12
	130>TJB<=140	1,16
	140>TJB<=150	1,2

Type	ТЈВ	forfait
	2 <tjb<=10< th=""><th>0,2</th></tjb<=10<>	0,2
	10>TJB<=20	0,3
P	20>TJB<=30	0,4
A	30>TJB<=40	0,5
L	40>TJB<=50	0,54
A	50>TJB<=60	0,58
N	60>TJB<=70	0,62
G	70>TJB<=80	0,66
R	80>TJB<=90	0,7
I	90>TJB<=100	0,76
E	100>TJB<=110	0,78
R	110>TJB<=120	0,8
K	120>TJB<=130	0,82
	130>TJB<=140	0,84
	140>TJB<=150	0,86



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime Département de la Pêche Maritime Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture

www..mpm.gov.ma

http://portailmpm.mpm.gov.ma

BP 476 Haut Agdal -Rabat- Maroc

Tél: (+212)537 68 82 46/44

Fax:(+212)537 68 82 45